

2025 HANKOOK TIRE

Livret de garantie

Pneus de passagers et de camions légers

Canada







Programme de garantie

Pneus de passagers et de camions légers

Contenu

Consignes de sécurité importantes	4
Garantie Limitée	8
Procédure de règlement des réclamations	10
Schéma d'une procédure de réclamation	11
Modèle de formulaire de réclamation	12
Tableaux 1 et 2 des pourcentages de crédit	14
Pourcentage de compensation pour le client	15

Consignes de sécurité importantes

Pour votre sécurité et pour éviter toute blessure grave, voire la mort, il faut à tout moment respecter les consignes de sécurité et d'entretien suivantes.

LISTE DE CONTRÔLE IMPORTANTE POUR LA SÉCURITÉ :

- Vérifiez périodiquement la pression de gonflage des pneus.
- Vérifiez si le pneu présente une usure inégale de la bande de roulement, des fissures, des bosses ou tout signe de corps étranger ou de chocs.
- N'oubliez pas de vérifier la capacité de charge et la cote de vitesse des pneus.
- Vérifiez l'état de vos pneus. Les pneus doivent être remplacés lorsque la profondeur de la bande de roulement atteint 1,6mm (2/32po).
- Ne surchargez jamais votre véhicule, vérifiez la capacité de charge des pneus ou le manuel du propriétaire du véhicule pour connaître la charge maximale recommandée.

GONFLAGE DE PNEUS

⚠ AVERTISSEMENT Les pneus sous-gonflés ou surchargés présentent un risque pour la sécurité. La National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) estime que les pneus sous-gonflés contribuent à plus de 600 décès et 33 000 blessures chaque année. Un pneu peut perdre jusqu'à la moitié de sa pression d'air et ne pas sembler être à plat! Savez-vous que vos pneus sont plus souvent sous-gonflés qu'ils ne le paraissent? Les résultats d'une enquête sur la pression des pneus menée par l'Association canadienne des fabricants de pneus montrent que:

- 9% des véhicules avaient les 4 pneus correctement gonflés.
- 50% des véhicules avaient au moins un pneu sous-gonflé.
- 19% des véhicules avaient au moins un pneu sous-gonflé de 8PSI.
- 26% des véhicules avaient au moins un pneu sous-gonflé de 6PSI.
- 38% des véhicules avaient au moins un pneu sous-gonflé de 4PSI.

Sous-gonflage

Le sous-gonflage (ou la surcharge des pneus) entraîne des défaillances des pneus, qui provoquent souvent des blessures graves, voire mortelles. Parmi les modes de défaillance des pneus, on peut citer les ruptures de bande de roulement/ceinture, les ruptures par flexion des flancs et la formation de fissures. Les pneus sont plus chauds lorsqu'ils sont sous-gonflés, ce qui peut entraîner ou contribuer à leur défaillance. Le sous-gonflage a également un effet négatif sur l'économie de carburant, l'usure des pneus et la tenue de route du véhicule.

Gonflage correct

Un gonflage correct des pneus est essentiel pour une performance optimale et la longévité du pneu. Une étude du ministère américain de l'Énergie montre que «des pneus correctement gonflés peuvent améliorer le rendement énergétique de 3,3%». Alors, quel est le gonflage approprié pour mes pneus et où est-il indiqué? Pour les pneus d'origine ou les pneus de remplacement de même taille et de même capacité de charge, le gonflage correct est indiqué par le fabricant du véhicule sur une plaquette à l'intérieur de la porte, sur le montant de la porte, dans la boîte à gants ou sur le clapet du réservoir de carburant. Les spécifications sont généralement aussi indiquées dans le manuel du propriétaire. Pour les pneus de remplacement de dimension plus importante, consultez votre concessionnaire ou le fabricant de pneus. Les informations sur le gonflage correct ne sont PAS imprimées sur le flanc du pneu. La pression de gonflage indiquée sur le flanc du pneu est la pression de gonflage maximale pour ce pneu.

Vérification régulière de la pression de gonflage

La pression de gonflage des pneus doit être vérifiée au moins une fois par mois et avant chaque long voyage. La pression de gonflage des pneus doit être vérifiée à froid, de préférence le matin, avant de conduire. Vérifiez toujours visuellement si des clous ou d'autres objets pouvant causer une fuite d'air sont logés dans la bande de roulement. Ne laissez jamais échapper l'air de la valve lorsque les pneus sont chauds. Le surgonflage doit également être évité, car il peut provoquer l'usure

inégale du centre de la bande de roulement et rendre le pneu plus vulnérable aux avaries routières.

Système de surveillance de la pression des pneus

Tous les véhicules de tourisme, VUS et camionnettes neufs fabriqués après le 1er septembre 2007 doivent être équipés d'un système de surveillance de la pression des pneus. Ce système avertit le conducteur lorsque la pression du pneu descend à moins de 75% (24PSI si la pression de gonflage recommandée est de 32 PSI). Cet avertissement peut être trop tard pour éviter des dégâts aux pneus en cas de sous-gonflage. Le système de surveillance de la pression des pneus NE remplace PAS les vérifications mensuelles à l'aide d'un manomètre pour pneus.

COTE DE VITESSE

⚠ AVERTISSEMENT Il est recommandé que la cote de vitesse des pneus de remplacement soit égale ou supérieure à la cote de vitesse des pneus d'origine. Si l'on choisit un pneu à une cote de vitesse inférieure, la vitesse maximale du véhicule se limitera à la vitesse inférieure sélectionnée. Le client doit en être avisé et la tenue de route du véhicule pourrait en souffrir. Lorsque vous remplacez des pneus, consultez la plaquette ou le manuel du propriétaire pour connaître la dimension et la cote de vitesse correctes. La cote de vitesse des pneus de remplacement doit être égale ou supérieure à la cote de vitesse des pneus remplacés pour maintenir la vitesse maximale du véhicule. La cote de vitesse d'un pneu ne signifie pas que le véhicule peut être conduit en toute sécurité à la cote de vitesse maximum indiquée sur le pneu.

Une conduite dangereuse ou illégale du véhicule peut entraîner des blessures graves, voire la mort. Les symboles de vitesse de Hankook sont vérifiés et respectent les exigences des essais réglementaires effectués en laboratoire conformément à la norme ECE-R30,54 (Conseil économique européen: procédure d'essai de performance de charge / vitesse des pneus). Le sens de ces symboles ne s'applique pas aux pneus réparés.

Catégorie	Vitesse maximale	
G	90 km/h	55 mph
J	100 km/h	62 mph
K	110 km/h	68 mph
L	120 km/h	74 mph
M	130 km/h	80 mph
N	140 km/h	87 mph
P	150 km/h	93 mph
Q	160 km/h	99 mph

Le symbole de vitesse peut être indiqué sur le pneu, par exemple : P205/60R15 90 (H)

Catégorie	Vitesse maximale	
R	170 km/h	105 mph
S	180 km/h	112 mph
T	190 km/h	118 mph
U	200 km/h	124 mph
H	210 km/h	130 mph
V	240 km/h	149 mph
W	270 km/h	168 mph
Y	300 km/h	186 mph

INDICE DE CHARGE

La capacité de charge du pneu de remplacement doit toujours être égale ou supérieure à celle du pneu d'origine. Les pneus qui supportent une charge dépassant le maximum admissible peuvent générer de la chaleur ce qui peut causer une perte soudaine de pression.

INFORMATIONS SUR LES PNEUS ET LE CHARGEMENT

NOMBRE DE PLACES TOTAL 6 AVANT 3 ARRIÈRE 3

Le poids combiné des occupants et du chargement ne doit jamais dépasser 611 kg ou 1348 lb.

PNEU	TAILLE	PRESSION DES PNEUS À FROID	VOIR LE MANUEL DU PROPRIÉTAIRE POUR PLUS D'INFORMATIONS
AVANT	P245/70R17 108S	240 kPa, 35 PSI	
ARRIÈRE	P245/70R17 108S	240 kPa, 35 PSI	
PNEUS DE SECOURS	P245/70R17 108S	240 kPa, 35 PSI	

VÉRIFICATION DE L'ÉTAT DES PNEUS

Les pneus sont dotés de six indicateurs de bande de roulement intégrés qui vous préviennent lorsqu'il est temps de remplacer vos pneus. Il s'agit de nervures surélevées de 1,6mm (2/32po) réparties sur la circonférence, au fond des rainures de la bande de roulement. Quand l'épaisseur de la bande de roulement devient égale à la hauteur de ces nervures, il faut immédiatement remplacer les pneus.

DOMMAGES AUX PNEUS

Vérifiez fréquemment si vos pneus présentent une usure inégale, des éraflures, des bosses, des détachements, des coupures, des accrocs et d'autres dommages dus aux avaries routières. Vos pneus pourraient avoir subi des dommages internes dus à des chocs sans qu'ils soient visibles de l'extérieur. Si vous avez le moindre doute que votre pneu ait été endommagé dans un nid-de-poule, en heurtant une bordure de trottoir ou par des débris sur la route, il faut démonter le pneu de la roue pour le faire inspecter par une personne qualifiée (p. ex., un revendeur agréé Hankook). Une usure inégale peut entraîner des dommages internes ou un détachement.

RÉPARATION DE PNEUS

⚠ AVERTISSEMENT

Les réparations de pneus ne doivent être effectuées que par un professionnel qualifié. Des réparations mal effectuées présentent un danger et risquent de provoquer l'affaissement ou l'éclatement du pneu.

Les réparations de pneus doivent être effectuées conformément aux directives établies par l'Association canadienne des fabricants de pneus. La garantie Hankook ne couvre aucune réparation ou inspection.

Le pneu doit être démonté de sa jante pour inspection et réparation.

Les réparations ne doivent être effectuées que sur la bande de roulement (zone de réparation de la crevaison). Aucune réparation ne devrait être faite sur l'épaulement.

Le diamètre de la perforation doit être égal ou inférieur à 6mm (¼po).

La combinaison de mèche et d'emplâtre est la seule méthode de réparation appropriée. Les réparations ne peuvent pas être réalisées les unes sur les autres.

Ne corrigez jamais une réparation existante mal effectuée et ne réparez jamais un pneu usé jusqu'au dernier 1,6mm (2/32po).

Contactez le service technique de Hankook Tire pour toute réparation sur des pneus non conventionnels (p. ex., roulage à plat, garni de mousse).



RECOMMANDATION POUR LE MONTAGE

Le montage et le gonflage des pneus peuvent être dangereux et doivent être effectués uniquement par des personnes ayant reçu une formation spéciale et utilisant des outils et procédures appropriés. Consultez toujours la procédure de montage de l'Association canadienne des fabricants de pneus. L'explosion du pneu résultant d'un montage incorrect sur la jante peut causer des blessures graves ou mortelles. Le diamètre de talon du pneu doit toujours correspondre au diamètre de la jante sur laquelle il est monté. Lors du gonflage ou du démontage des pneus de véhicules récréatifs, il faut absolument utiliser des cages de protection approuvées par l'OSHA. Il ne faut jamais se tenir debout sur l'appareil, se pencher là-dessus ou s'y mettre en travers pendant le gonflage des pneus.

Précautions pour le montage

Il est extrêmement dangereux de tenter de monter sur une jante un pneu dont le diamètre de talon ne correspond pas au diamètre de la jante. Quand vous devez remplacer un pneu, choisissez toujours un modèle ayant exactement le même diamètre et le même marquage de lettres. Par exemple, un pneu de 16po est monté sur une jante de 16po. Ne montez jamais un pneu de 16po de diamètre sur une jante de 16,5po. Bien qu'il soit possible de faire passer un pneu de 16po de diamètre sur le rebord ou la joue d'une jante de 16,5po, il sera impossible de suffisamment gonfler le pneu pour le positionner contre la joue de la jante. Si vous gonflez le pneu pour tenter de positionner le talon, celui-ci risque de se rompre avec une force explosive pouvant provoquer des blessures graves ou mortelles. Les jantes de différents diamètres et profils ne peuvent pas être échangées.

UNE DÉFAILLANCE DE PNEU DUE À UN SOUS-GONFLAGE OU À UNE SURCHARGE PEUT CAUSER LA MORT OU DES BLESSURES GRAVES.

RESPECTEZ LES RECOMMANDATIONS DU MANUEL DU PROPRIÉTAIRE OU LES SPÉCIFICATIONS SUR LA PLAQUETTE DES PNEUS DU VÉHICULE.

UN MONTAGE INCORRECT RISQUE DE PROVOQUER L'EXPLOSION DE L'ENSEMBLE PNEU-JANTE.

NE DÉPASSEZ JAMAIS UNE PRESSION DE 40PSI POUR ASSEoir LE TALON.

Le montage des pneus ne doit être effectué que par des personnes qualifiées.

PRÉCAUTIONS POUR LE MONTAGE DES PNEUS MISES EN GARDE POUR ÉVITER LES BLESSURES.

1. BORDURE PROPRE. LUBRIFICATION DE LA JANTE ET DES PERLES
2. ASSUREZ-VOUS QUE LES PERLES SONT CENTRÉES
3. NE PAS SE TENIR AU-DESSUS DU PNEU TOUT EN GONFLANT
4. APRÈS LE SIÈGE DE PERLES, AJUSTER À

PRÉCAUTIONS POUR LE MONTAGE DES PNEUS MISES EN GARDE POUR ÉVITER LES BLESSURES.

L'humidité retenue dans les pneus peut causer des dommages.

1. ENTREPOSEZ LES PNEUS DANS UN ENDROIT SEC.
2. SÉCHEZ LES PAROIS INTÉRIEURES AVANT DE LES MONTER.
3. GONFLEZ AVEC DE L'AIR FROID ET SEC.

RISQUE DE CAPOTAGE DE VUS, CAMIONNETTES ET CAMIONS

En raison de leur dimension, de leur poids et de leur centre de gravité plus élevé, les véhicules utilitaires sport (VUS) et les camionnettes n'ont pas les mêmes caractéristiques de tenue de route que les voitures de tourisme. À cause de ces différences, la conduite inappropriée et non sécuritaire de ces véhicules augmente les risques de capotage. Les modifications apportées à la dimension et au type de pneu, ainsi qu'aux roues ou à la suspension de votre VUS ou votre camionnette peuvent changer ses caractéristiques de tenue de route et augmenter les risques de capotage. Que votre VUS ou votre camionnette ait encore ses pneus, roues et suspension d'origine ou que ces pièces aient été modifiées, conduisez toujours prudemment, évitez les virages soudains ou prononcés, évitez les changements de voie soudains et respectez le code de la sécurité routière. Ne pas tenir compte de ces recommandations peut occasionner une perte de contrôle du véhicule pouvant causer un accident et des blessures graves ou la mort.

Consignes de sécurité importantes

MONTE MIXTE

AVERTISSEMENT

La conduite d'un véhicule avec des pneus de grandeurs et de types différents est dangereuse. Les caractéristiques de tenue de route de votre véhicule en peuvent être gravement touchées. Vous risquez d'avoir un accident entraînant des blessures graves ou la mort. Consultez le manuel du propriétaire de votre véhicule, les spécifications sur la plaquette et un professionnel qualifié pour le remplacement adéquat de vos pneus.

Sauf indication contraire du constructeur du véhicule, il est recommandé que tous les pneus soient de mêmes dimension, type et cote de vitesse. Ne montez jamais des pneus de dimension différente sur le même essieu, sauf pour l'usage temporaire d'une roue de secours.

Lorsqu'il est nécessaire de remplacer un ou plusieurs pneus, la monte simultanée de deux pneus neufs sur un essieu ou sur tous les essieux contribue à optimiser les performances du véhicule et à éviter les pannes des systèmes mécaniques ou électroniques du véhicule (transmission, freinage antiblocage, antipatinage).

Remplacement de moins de quatre pneus : Que votre véhicule soit à traction, à propulsion ou à transmission intégrale, si la traction de vos pneus arrière est réduite à cause de l'aquaplanage sur route mouillée, un dérapage par survirage peut survenir et entraîner une perte de contrôle, particulièrement dans un virage. Généralement, les pneus neufs répondent mieux à l'aquaplanage en raison de la profondeur de sculpture de la bande de roulement. Si les pneus neufs sont montés à l'arrière, il serait plus facile d'éviter le dérapage par survirage.

Par conséquent, si vous remplacez seulement un ou deux pneus à la fois :

- Deux pneus neufs doivent être posés sur l'essieu arrière.
- Un pneu neuf doit être jumelé avec un autre pneu existant dont la bande de roulement est la plus profonde, puis il faut poser les deux pneus sur l'essieu arrière.
- D'autres recommandations pourraient s'appliquer à certains véhicules. Suivez toujours les recommandations du fabricant du véhicule pour le remplacement et la monte des pneus. Consultez le manuel du propriétaire et la plaquette des pneus de votre véhicule.

DURÉE DE VIE UTILE D'UN PNEU

Il n'y a pas de règle absolue pour mesurer la durée de vie utile d'un pneu. Les pneus sont fabriqués avec divers types de matières premières et une variété de composés de caoutchouc ayant tous des propriétés différentes. Les pneus sont conçus et fabriqués selon des spécifications pour répondre à certaines exigences de conduite. Par contre, ils sont soumis à diverses conditions telles que conditions météorologiques, entreposage et autres conditions d'utilisation, comme la charge, la vitesse, la pression de gonflage, l'entretien et l'état des routes. Comme tous ces facteurs ont une incidence sur la durée de vie utile d'un pneu, il n'est tout simplement pas possible de la prédire avec précision ou validité scientifique.

Les pneus se dégradent indéniablement avec le temps, qu'ils soient utilisés ou non. Certains fabricants de pneus et de véhicules envoient des bulletins aux consommateurs les avertissant que les pneus devraient être remplacés six ans après leur date de fabrication. Certaines organisations de l'industrie en sont d'accord. Selon la gravité des conditions défavorables d'utilisation ou de non-utilisation, de nombreux pneus se dégradent assez rapidement nécessitant un remplacement en moins de 6 ans. D'autres, utilisés dans des conditions parfaitement favorables, peuvent servir au-delà des six ans.

Recommandations générales

Les recommandations suivantes visent à donner aux consommateurs une idée de la durée de vie d'un pneu. Hankook insiste toujours et exige que les consommateurs entretiennent adéquatement et inspectent régulièrement leurs pneus. Même si l'entretien et l'inspection sont effectués de façon régulière, la plupart des pneus devront être remplacés en moins de 10 ans de leur fabrication, peu importe l'usure de la bande de roulement. Il est recommandé de remplacer les pneus après 10 ans de la date de fabrication, même s'ils n'ont jamais été utilisés. La date de

fabrication peut être déterminée par le numéro de série du Department of Transportation (DOT) imprimé sur le flanc. Le code complet est imprimé sur le côté extérieur du pneu. Le code DOT se termine en indiquant la semaine et l'année de fabrication. Par exemple, un pneu portant le code DOT 1GFN AVN 1408 a été fabriqué au cours de la 14e semaine de 2008. Il faut faire inspecter les pneus régulièrement par des revendeurs de pneus qualifiés tout au long de leur vie. En outre, les pneus de plus de cinq ans doivent être inspectés au moins deux fois par an, voire plus fréquemment, s'ils sont utilisés de façon excessive.

Il faut toujours rester vigilant quant à la performance des pneus, leur état, la pression de gonflage et tout autre problème susceptible de réduire sa durée de vie utile.

Il faut aussi entretenir les pneus correctement, en vérifiant les pressions de gonflage et en les inspectant régulièrement. Dans le cas contraire, on risque un détachement ou une perte de performance entraînant des dommages au véhicule, des blessures ou même la mort.

Pour les pneus de première monte, acquis lors de l'achat d'un véhicule neuf, il faut suivre toutes les recommandations du fabricant du véhicule.

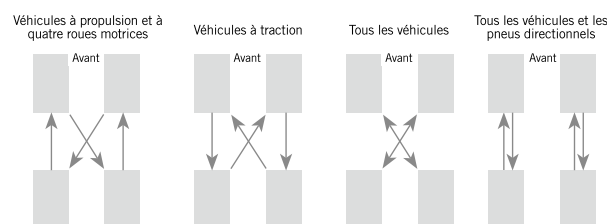
ENREGISTREMENT DES PNEUS

L'enregistrement de vos pneus est une mesure de sécurité importante puisqu'il permet au fabricant de vous avertir en cas de rappel. Lorsque vous achetez des pneus de remplacement, le revendeur vous fournira une carte d'enregistrement sur laquelle figurent les numéros d'identification des pneus. Ajoutez-y votre nom et votre adresse et postez-la rapidement. Certains revendeurs pourraient s'occuper de l'envoi de la carte. Vous n'avez pas besoin d'enregistrer les pneus de première monte sur les véhicules neufs. Les fabricants de véhicules et de pneus s'en occupent.

Exemple de carte d'enregistrement

PERMUTATION DES PNEUS

Pour améliorer votre sécurité et optimiser la durée de vie utile des pneus, faites permuter les pneus au moins tous les 12 000 KM, ou selon les recommandations du fabricant du véhicule. La pression de chaque pneu doit être vérifiée après permutation et réglée selon les recommandations pour la nouvelle position du pneu. Si l'on constate une usure irrégulière, il faut faire vérifier la géométrie du train ou tout autre problème mécanique.



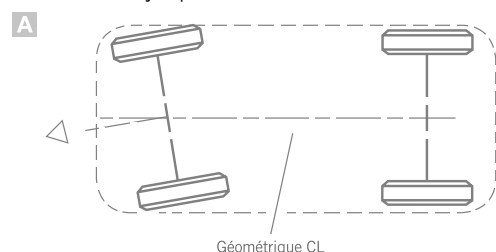
* Exemple de permutation des pneus. Suivez un modèle approprié pour les pneus directionnels ou asymétriques

RÉGLAGE DE LA GÉOMÉTRIE

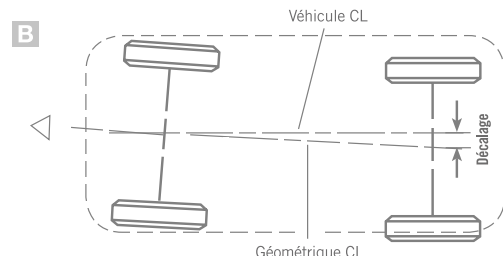
L'axe médian du châssis du véhicule est déterminé en mesurant une distance égale des deux côtés du véhicule. L'axe central géométrique est un peu différent. Il est déterminé par le point médian entre les roues avant et les roues arrière. Si les roues ou les essieux ne sont pas décalés

d'un côté, l'axe central géométrique et l'axe médian du véhicule seront identiques. Cependant, si les roues avant ou l'essieu arrière sont légèrement décentrés, l'axe géométrique sera incliné par rapport à l'axe médian du véhicule. Lorsque les deux axes ne coïncident pas, cela entraîne des problèmes de parallélisme des essieux. Les roues arrière ne suivent pas les roues avant, car l'un des essieux est décalé vpar rapport au centre véritable.

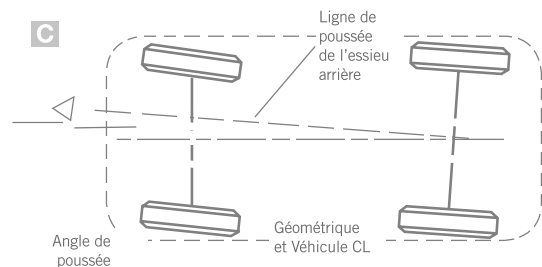
Le troisième axe qui nous concerne est l'axe de poussée. Cette ligne imaginaire s'étend également sur la longueur du véhicule, et est déterminée par l'écartement total des roues arrière. L'axe de poussée divise l'écartement total en deux. Si l'écartement des deux roues arrière est nul (ce qui devrait être le cas), l'axe de poussée serait à 90 degrés de l'essieu arrière jusqu'au centre du véhicule.



Les axes médian et géométrique sont identiques pour un véhicule dont la géométrie est parfaitement réglée. **A**



Si l'essieu arrière est décalé d'un côté, l'axe géométrique et l'axe médian forment un angle. **B**



Si l'essieu ou les roues arrière sont écartés d'un côté, l'axe de poussée ne correspondra pas à l'axe médian et le véhicule tirera, dans ce cas, à gauche. **C**

Un dérèglement de la géométrie se produit lorsque les systèmes de suspension et de direction ne fonctionnent pas à leurs angles souhaités. Un dérèglement de la géométrie est le plus souvent causé par l'affaissement des ressorts ou l'usure de la suspension (rotules, bagues, etc.) sur les véhicules plus anciens. Il peut se produire également d'un impact avec un nid-de-poule ou une bordure de trottoir ou d'un changement de la hauteur de caisse (abaissée ou relevée) sur tout véhicule, quel que soit son âge. Un mauvais réglage de la géométrie entraîne généralement une usure plus rapide des pneus.

CONTRÔLE DU VÉHICULE LORS D'UNE CREVAISON D'UN PNEU

Si un pneu éclate, vous pourriez entendre un bruit fort, sentir une vibration, et (ou) le véhicule pourrait tirer vers le côté du pneu en question. Il est très important de NE PAS FREINER OU TOURNER BRUSQUEMENT LE VOLANT. Retirez lentement votre pied de l'accélérateur

et maintenez fermement le volant tout en restant dans votre voie. Une fois que le véhicule a ralenti et est complètement sous contrôle, appliquez doucement les freins, puis arrêtez-vous en toute sécurité sur l'accotement. Inspectez les pneus. Si l'un des pneus est crevé, manque de pression ou semble avoir un dommage quelconque, démontez-le et remplacez-le par le pneu de secours correctement gonflé. Des bosses pourraient indiquer un détachement de la carcasse et nécessiteraient une inspection par un technicien qualifié..

PATINAGE DES PNEUS

Il est dangereux de faire patiner une roue pour sortir un véhicule enlisé dans la boue, la neige, l'herbe mouillée ou sur une chaussée verglacée. Une roue qui patine à plus de 55 km/h (35 mi/h) tel qu'indiqué sur le compteur de vitesse peut, en quelques secondes, atteindre une vitesse assez élevée pour faire éclater le pneu. Dans certains cas, la vitesse de rotation d'une roue peut être deux fois supérieure à celle indiquée sur le compteur. Une roue qui patine pourrait blesser gravement ou atteindre mortellement toute personne qui se trouve à proximité du véhicule. Ne faites jamais patiner une roue à une vitesse dépassant 55 km/h (35 mi/h), tel qu'indiqué sur le compteur.

CONDUITE EN HIVER

Les pneus qui répondent à la définition des pneus d'hiver de l'Association canadienne des fabricants de pneus portent la mention M/S, M+S ou M&S. Sur ces pneus, cette mention est moulée dans le flanc. Les pneus qui ne portent pas cette mention ne sont pas recommandés pour la conduite en hiver. Bien que les pneus toutes saisons soient conçus pour assurer une performance fiable dans certaines conditions hivernales, l'utilisation de 4 pneus d'hiver est recommandée pour une performance optimale. Les pneus conçus pour utilisation dans des conditions hivernales rigoureuses sont marqués sur au moins un flanc des lettres «M» et «S» et sont également marqués d'un pictogramme représentant un flocon de neige dans une montagne.

ENTREPOSAGE DES PNEUS

Les pneus doivent être entreposés à l'intérieur dans un endroit frais et sec. Il ne faut pas laisser de l'eau s'accumuler dans un pneu. Évitez de ranger les pneus près de générateurs ou moteurs électriques ainsi que près de sources de chaleur, comme des tuyaux chauds. La surface utilisée pour l'entreposage doit être propre et exempte de toute trace de graisse, d'essence ou d'autres substances pouvant endommager le caoutchouc. Il ne faut pas garder des pneus sur un véhicule si celui-ci est remis pendant longtemps.

⚠ AVERTISSEMENT Un entreposage non conforme peut endommager les pneus de façon invisible et donc causer par la suite des blessures graves ou mortelles.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES • SERVICE À LA CLIENTÈLE

Pour toute question ou préoccupation sur la garantie du produit, veuillez communiquer d'abord avec le revendeur Hankook le plus proche. Pour des renseignements à propos des revendeurs ou si votre question n'a pas été traitée à votre satisfaction, veuillez communiquer avec le service technique de Hankook Tire.

HANKOOK TIRE CANADA CORPORATION

Service technique

1-800-Hankook

5770 Hurontario St., Unit 310,

Mississauga, ON, L5R 3G5

Pour en savoir plus sur la garantie, rendez-vous sur www.hankooktire.com/ca

Garantie Limitée

MODALITÉS DE LA GARANTIE LIMITÉE STANDARD D'HANKOOK

MODALITÉS DE LA GARANTIE

Cette garantie limitée s'applique à l'acheteur original d'un pneu neuf fabriqué par HANKOOK Tire Co. Ltd. qui porte un numéro d'identification prescrit par le ministère des Transports. Les pneus admissibles doivent être utilisés sur le véhicule sur lequel ils ont été posés initialement, conformément à la recommandation de Hankook ou du constructeur du véhicule. Cette garantie est valable si toutes les conditions suivantes sont satisfaites :

- Le pneu a été acheté après le 1er janvier 2025.
- La dimension, l'indice de charge et la cote de vitesse du pneu sont égaux ou supérieurs à ceux recommandés par le constructeur du véhicule.
- Le pneu n'est pas devenu inutilisable en raison d'un état indiqué sous la rubrique ÉLÉMENTS NON COUVERTS PAR LA GARANTIE.
- La date de fabrication ou la date d'achat du pneu est inférieure à 6 ans, selon la date la plus avantageuse pour le client.

OBJETS ET DURÉE DE LA GARANTIE

Si un pneu couvert par cette garantie limitée devenait inutilisable au cours de la vie utile de sa bande de roulement (profondeur de sculpture restante de plus de 1,6 mm - 2/32 po) en raison d'un défaut de fabrication ou de matériau, Hankook accordera un crédit dans les situations suivantes :

- A. Pendant le premier 1,6 mm (2/32 po) de la bande de roulement d'origine et la première année de la date d'achat : Le pneu sera remplacé gratuitement par un pneu neuf Hankook de caractéristiques comparables, y compris les frais de montage et d'équilibrage. Le propriétaire doit payer les taxes applicables sur le pneu neuf, ainsi que les autres frais associés au remplacement du pneu.
- B. Après le premier 1,6 mm (2/32 po) de la bande de roulement d'origine ou après la première année de la date d'achat, selon la première éventualité : Le montant du crédit sera déterminé en multipliant le prix rajusté prédéterminé du pneu (hors taxes).

ÉLÉMENTS NON COUVERTS PAR LA GARANTIE

Cette garantie limitée ne couvre pas les pneus sujets aux conditions suivantes :

- A. Achat à l'extérieur du Canada.
- B. Dégradation intentionnelle / collision / destruction / incendie.
- C. Conduite avec un pneu crevé, ou gonflé / dégonflé de façon excessive.
- D. Avaries routières, notamment, mais pas exclusivement, crevaison, coupure, éclatement dû à un choc, perforation due à des pierres, éraflure excessive, bosse, accroc, collision.
- E. Usure prématurée ou irrégulière en raison d'un problème mécanique du véhicule.
- F. Problèmes dus notamment, mais pas exclusivement, à un montage ou un démontage incorrect, un sous-gonflage, une dimension incorrecte de pneu, une réparation mal effectuée, un défaut du véhicule, une utilisation inappropriée, modifications, altérations.
- G. Fissuration due à l'ozone ou aux conditions météorologiques sur des pneus dont la date de fabrication dépasse quatre (4) ans.
- H. Plaintes liées au confort de conduite (vibrations, bruits) après une usure de 1,6 mm (2/32 po) de la bande de roulement ou après la première année de la date d'achat, selon la première éventualité.
- I. Profondeur de sculpture moins de 2/32 po.

- J. Numéro de série effacé ou découpé.
- K. Courses et utilisation hors route ou inappropriée.
- L. Perte de temps ou d'utilisation, inconvénients ou dommages indirects ou accessoires.
- M. Utilisation à des fins commerciales, sauf pour les pneus de camion et d'autobus.

Remarque : Les dommages indirects mentionnés ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous conformément aux règles de prescription canadiennes.

OBLIGATION GÉNÉRALE DU PROPRIÉTAIRE

Pour avoir droit au programme de garantie limitée de HANKOOK, le propriétaire doit respecter les conditions suivantes

- A. Présenter le pneu à un revendeur agréé Hankook au Canada
- B. Envoyer ou présenter une copie de la facture d'achat originale
- C. Remplir et signer un formulaire de réclamation Hankook, disponible auprès des revendeurs agréés
- D. Pour profiter de la garantie de kilométrage, vous devez présenter un registre prouvant que la permutation des pneus a été effectuée à chaque 12 000 km
- E. Si le propriétaire du pneu ne l'entretient pas de façon appropriée en négligeant, entre autres, d'observer les consignes de sécurité, de maintenir la pression de gonflage correcte, et d'assurer le réglage de la géométrie et la permutation des pneus, la performance ou la vie utile des pneus ne peut pas être atteinte et votre sécurité ne peut pas être assurée.

GARANTIE CONTRE LES AVARIES ROUTIÈRES

Dans le cas où un pneu devient inutilisable en raison d'une avarie routière non réparable, il doit satisfaire les conditions suivantes :

- Le pneu doit figurer dans la liste des produits admissibles pour la garantie contre les avaries routières
- L'usure de la bande de roulement ne doit pas être supérieure à 1,6 mm (2/32 po)
- La date d'achat du pneu ne doit pas dépasser un an. Les pneus admissibles seront remplacés gratuitement par des pneus Hankook de caractéristiques comparables. La procédure d'ajustement est prescrite dans la section Obligation générale du propriétaire.

Les frais de montage, d'équilibrage et autres frais ou taxes ne sont pas compris. Les gammes de produits admissibles pour la garantie contre les avaries routières sont les suivantes :

The eligible product lines for Road Hazard warranty are as follows:

- VENTUS: S1 evo³, S1 AS, V12 evo², S1 Noble², V2 Concept², V4 ES, V12 evo, AS
- KINERGY: XP, GT, PT, ST, 4s2, 4s2 X
- OPTIMO: H727, H426, H725
- DYNAPRO: AT2 Xtreme, HPX, HP2, AT-m (P-metric), HT (P-metric), AT2 (P-metric)
- WINTER: i*cept evo³, i*cept evo³ x, i*cept evo², i*cept evo² SUV, i*cept iZ², i*cept iZ³

*Exclusion :

- A. Cette garantie ne s'applique pas aux pneus d'origine (première monte).
- B. Les crevaisons réparables ne sont pas couvertes par cette garantie.
- C. Les pneus remplacés gratuitement en vertu de la garantie contre les risques routiers ne sont pas éligible à la garantie contre les risques routiers à l'avenir.
- D. La garantie contre les dangers de la route ne s'applique pas aux pneus Runflat.

**Pas de garantie d'hasard routier sur les modèles pré-cloutés et pas de garantie d'hasard routier une fois que le pneu a été clouté.

GARANTIE DE KILOMÉTRAGE CONTRE L'USURE

Hankook offre une garantie de kilométrage très concurrentielle contre l'usure selon le tableau suivant

KILOMÉTRAGE*	NOM DE SCULPTURE	CODE DE SCULPTURE
145,000 KM	KINERGY PT	
120,000 KM	KINERGY PT (V-Speed Rated)	
113,000 KM	Kinergy GT, Kinergy ST Dynapro HT, Dynapro AT2 Xtreme, Dynapro HPX	P-métrique
105,000 KM	Dynapro HP2	
97,000 KM	Optimo H426, Dynapro AT2, Kinergy 4s2, Kinergy 4s2 X	
	Dynapro AT2 Xtreme	LT-métrique
80,000 KM	Ventus S1 Noble ^{2*} , Ventus V4 ES*, Ventus S1 AS, Dynapro XT	
	Dynapro AT-M	P-métrique
	iON evo AS, iON evo AS SUV	
	Winter i*cept iZ ³	
70,000 KM	Ventus V2 Concept ²	
65,000 KM	Dynapro HT	LT-métrique
60,000 KM	Winter i*cept iZ2	
50,000 KM	Winter i*cept evo ² , Winter i*cept evo ³	
*Ventus S1 Noble ² : Série 40 et supérieure uniquement. (ne s'applique pas aux séries 35 ou inférieures). *** Des conditions supplémentaires s'appliquent.		

- Si le pneu admissible susmentionné s'use (jusqu'au dernier 1,6 mm - 2/32 po - de sa profondeur) avant l'échéance de la garantie de kilométrage et que le pneu a été utilisé dans des conditions normales, Hankook compensera le manque d'utilisation par une remise pour l'achat d'un pneu neuf de dimension et de type identiques, au prorata du kilométrage sous garantie.
- Le montant de la compensation pour le remplacement sera calculé de la façon suivante : le pourcentage du kilométrage non utilisé sous la garantie, multiplié par le prix rajusté pré-déterminé du pneu au moment et à l'endroit du rajustement.
- Pour faire une réclamation, le registre de permutation des pneus doit être présenté en même temps que le pneu en question. (La carte de garantie doit être envoyée à Hankook Tire Canada Corp.)
- Pour les véhicules dont la dimension des pneus est différente sur les essieux avant et arrière, Hankook couvre la moitié du kilométrage garanti si l'utilisateur final ne peut permuter les pneus au moins une fois tous les 12 000 km.
- Cette garantie ne s'applique pas aux pneus d'origine (première monte).
- La garantie Treadwear Mileage ne s'applique qu'à l'original acheteur/propriétaire des pneus.
- Les pneus avec mouvement que 4/32e restant sur n'importe quelle partie de leur bande de roulement ne seront pas acceptés pour la garantie de kilométrage Treadwear.
- La garantie kilométrage ne s'applique pas aux pneus utilisés dans le secteur commercial les applications, y compris, mais sans s'y limiter: l'application de la loi, les services de covoiturage / taxi, les services de messagerie.
- Les pneus doivent être usés uniformément, avec une différence de profondeur inférieure à 2/32e d'épaule en épaule.
- Les pneus doivent être pivotés à des intervalles de 12 000 km, ou moins, entre les services de rotation.
- La garantie de kilométrage ne s'applique pas aux pneus Runflat.

PROGRAMME D'ESSAI GRATUIT DE 30 JOURS DE HANKOOK

Hankook offre un essai gratuit de 30 jours pour les pneus admissibles suivants :

- iON evo AS
- iON evo AS SUV
- Kinergy ST
- Kinergy PT
- Kinergy GT
- Kinergy 4s2
- Kinergy 4s2 X
- Kinergy XP
- Dynapro HP2
- Dynapro AT2
- Dynapro AT2 Xtreme
- Dynapro MT2
- Dynapro HPX
- Dynapro XT
- Ventus S1 Noble²
- Ventus V2 Concept²
- Ventus S1 AS
- Ventus S1 evo³
- Ventus S1 evo³ SUV
- Dynapro AT-M
- Dynapro HT (P-Metric)
- Winter i*cept iZ²
- Winter i*cept iZ³
- Winter i*cept evo²
- Winter i*cept evo² SUV
- Winter i*cept evo³
- Winter i*cept evo³ x

Si, pour une raison quelconque, vous n'êtes pas entièrement satisfait de votre achat, il vous suffit d'apporter la preuve d'achat au revendeur dans les 30 jours pour un jeu de pneus Hankook neufs. Le reste, on s'en occupe.

CONDITIONS ET LIMITES :

- L'essai gratuit de 30 jours ne s'applique qu'à l'achat de 4 à 6 pneus par véhicule (les achats de 1 à 3 pneus ne sont pas admissibles).
- Le client peut échanger 1 à 6 pneus du jeu contre un nombre équivalent du même pneu ou un pneu Hankook différent.
- Les coûts de montage et d'équilibrage sont inclus. (Corps de valve en sus).
- Les pneus ne doivent comporter aucun dommage dû à une mauvaise utilisation, une avarie routière, un problème mécanique et (ou) une usure résultant d'une course.
- Le pneu de remplacement doit être installé sur le véhicule d'origine.
- L'essai gratuit de 30 jours ne concerne que l'achat original. Le jeu de pneus de remplacement pendant la période d'essai initial n'est pas couvert par le programme d'essai gratuit de 30 jours.
- L'acheteur original doit présenter une preuve d'achat.
- Le remplacement doit être effectué chez le revendeur où les pneus ont été achetés.
- Si les pneus de remplacement sont plus chers, la différence est assumée par le client (y compris la taxe de vente). Si les pneus de remplacement sont moins chers, la différence sera remboursée au client.
- Le client acquitte toutes les taxes applicables.
- Pour toute question, veuillez communiquer avec le service à la clientèle de Hankook au 1-800 HANKOOK
- Cette garantie ne s'applique pas aux pneus avec équipement d'origine sur un véhicule neuf

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

- Cette garantie, ou toute garantie indiquée ou désignée dans ce document, est exclusive et remplace toute autre garantie quant à la qualité des pneus Hankook, qu'elle soit explicite ou implicite, et les dispositions expressément prévues aux présentes constituent le seul recours du client en cas de violation de la garantie. Toute garantie relative à la qualité marchande ou à l'adéquation à un usage particulier, le cas échéant, a une durée limitée à la période de validité de ladite garantie limitée.

Procédure de règlement des réclamations

Pour tout règlement de réclamation, il faut remplir un formulaire. Le formulaire de réclamation dûment rempli doit être envoyé par la poste au bureau de Hankook Tire Canada. N'envoyez pas de pneus à Hankook, à moins que vous ne répondiez aux exigences de la politique en matière de transport, ou que vous ayez reçu une approbation préalable ou un avis écrit d'expédition de Hankook. Si Hankook exerce son droit d'inspection, elle le fera en envoyant une demande écrite pour faire expédier les pneus au Centre des réclamations de Hankook. Pour déterminer la cause du retrait du service, examinez toujours le pneu de l'intérieur et de l'extérieur. Si le pneu ne donne pas droit à une compensation, Hankook en informera le revendeur, lui expliquera la raison de la défaillance et lui conseillera un entretien préventif.

A. Si l'examen démontre qu'une compensation peut être accordée pour le pneu selon les conditions de notre garantie :

1. Assurez-vous que le pneu retourné par le consommateur porte notre nom et notre numéro DOT.
2. Mesurez la profondeur restante de la bande de roulement en 32e de pouce. Assurez-vous de mesurer dans les rainures les plus proches de la ligne médiane du pneu.
3. Pour la taille et le type spécifiques du pneu retourné, utilisez le tableau des pourcentages de crédit pour déterminer le pourcentage de crédit dû en fonction de la profondeur de la bande de roulement restante. Pour les réclamations de kilométrage, utilisez le tableau des pourcentages de garantie de kilométrage et les calculs de garantie de kilométrage si nécessaire.
4. Remplissez dûment le FORMULAIRE DE RÉCLAMATION, signez-le et faites-le signer par le propriétaire du pneu.

B. Pour chaque pneu réclamé sous garantie, donnez les renseignements suivants en remplissant un formulaire de réclamation :

- | | |
|---|--|
| 1. Date de la demande | 17. Kilomètres d'enlèvement |
| 2. Informations sur le distributeur / grossiste | 18. Kilométrage total |
| 3. Renseignements sur le concessionnaire ou le détaillant | 19. Aménagement échelonné |
| 4. Informations sur la flotte | 20. Taille/Ply |
| 5. Informations sur le propriétaire-utilisateur (utilisateur final) | 21. Modèle |
| 6. Coordonnées de la personne qui prépare la demande | 22. Numéro de pièce/matériau |
| 7. Année du véhicule | 23. Numéro D.O.T |
| 8. La fonte du véhicule | 24. Code à barres |
| 9. Modèle de véhicule | 25. Profondeur restante de la bande de roulement |
| 10. Numéro d'identification du véhicule | 26. Kilomètres de pneus |
| 11. Utilisation du véhicule | 27. Position du pneu |
| 12. Équipement d'origine | 28. Motif de la demande |
| 13. Date d'achat | 29. Nombre de marches |
| 14. Date d'installation | 30. Retour de fret à frais virés |
| 15. Installer des kilomètres | 31. Demande d'un procès de 30 jours |
| 16. Date de renvoi | 32. Signature du concessionnaire |
| | 33. Signature du propriétaire-utilisateur |

Ce formulaire doit être dûment rempli par le revendeur et signé par le propriétaire du produit. Les formulaires incomplets ne seront pas acceptés.

C. Marquage des pneus pour une inspection physique :

Veillez marquer tous les pneus expédiés à notre Centre des réclamations de la manière suivante

1. Indiquez clairement le nom du revendeur.
2. Indiquez le numéro d'identification (DOT) avec un crayon de manière clairement lisible (ignorez si le DOT est découpé et envoyé avec la réclamation).
3. État du pneu - Encerclez avec un crayon pour pneus la zone endommagée concernée. Les réclamations pour faux rond ou vibrations doivent être marquées de la mention « OOR ». Les réclamations relatives au kilométrage doivent porter la mention « MIL ». Les réclamations concernant les essais de 30 jours doivent être marquées de la mention « 30D ».
4. Inscrivez le numéro de la demande près du numéro DOT en utilisant les quatre derniers chiffres du numéro de la demande plus et le numéro de ligne du formulaire de réclamation. Exemple: le numéro de la demande est H5009876, et le pneu réclamé est celui de la ligne 3 du formulaire, alors écrivez « 9876-3 » près du numéro DOT.
5. Joignez au bordereau d'expédition une copie de tous les formulaires de réclamation et des documents justificatifs (registres de permutations, de montes, de démontes, informations sur l'équilibrage, etc.)

D. Envoi des formulaires de réclamation à Hankook :

Conservez la « copie du revendeur » et des copies de toute autre pièce justificative et/ou photo pour les dossiers du revendeur, et envoyez toutes les autres copies à:

Envoyez toutes les copies à:

Hankook Tire Canada

ATTN: TECHNICAL DEPARTMENT

5770 Hurontario St., Unit 310,

Mississauga, ON, L5R 3G5

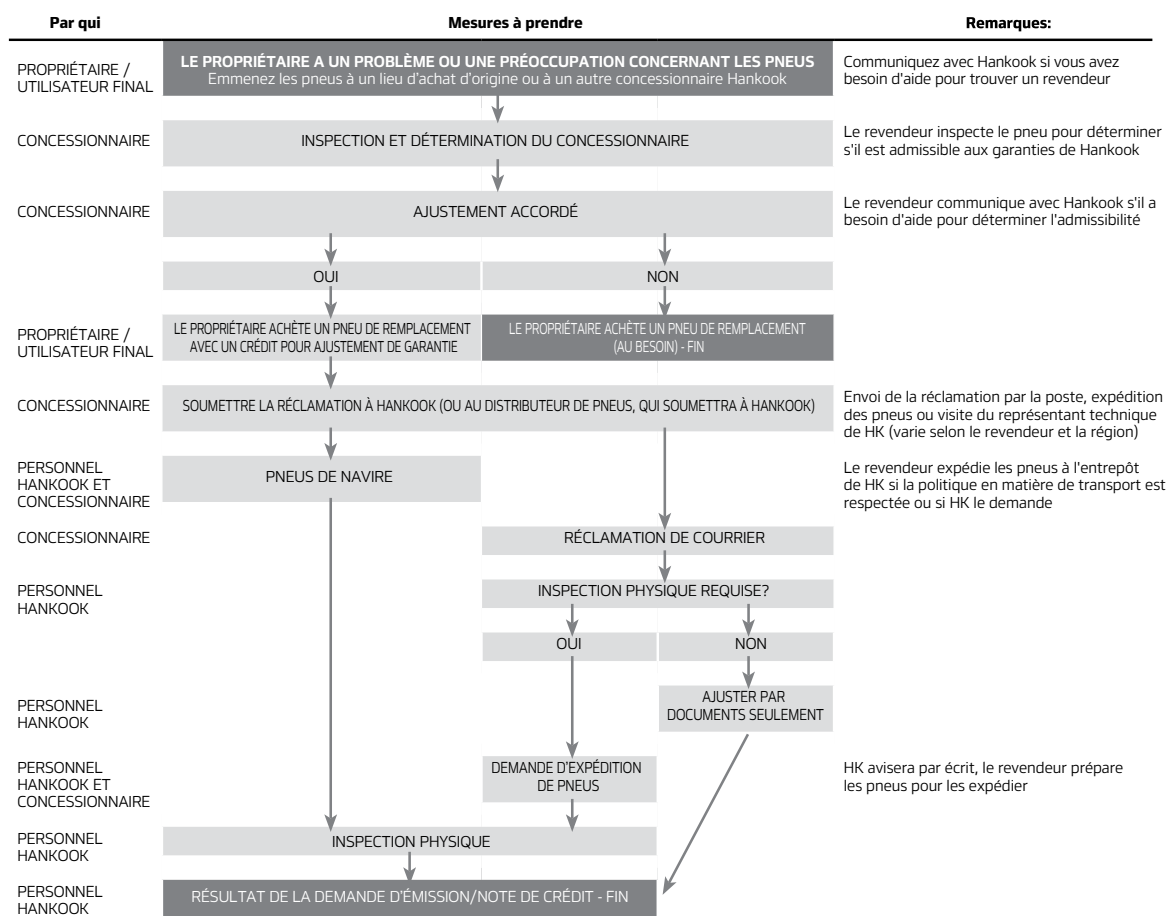
E. Pour l'inspection photographique :

Pour 29 pneus ou moins: Joignez au formulaire de réclamation les numéros DOT découpés et une photographie de chaque pneu, montrant le dommage. Lorsqu'une demande de règlement est reçue, Hankook : Examinera la demande et soit émettra un crédit, soit demandera que les pneus soient expédiés à son Centre des réclamations pour une inspection physique. Si Hankook décide qu'une inspection physique est nécessaire, elle vous enverra une demande écrite pour expédier les pneus à une adresse désignée. (REMARQUE : N'envoyez PAS de pneus à notre Centre des réclamations à moins que l'on vous demande de le faire OU que les exigences minimales sont satisfaites conformément à la politique en matière de transport de Hankook.

Les pneus doivent être conservés par vous pendant trente jours ou jusqu'à ce que le crédit ou un autre avis soit reçu selon la dernière éventualité. Si les pneus doivent être expédiés pour inspection durant cette période et qu'ils ne parviennent pas à Hankook, la réclamation sera refusée et aucun crédit ne sera émis.

À noter:

1. La compensation sera calculée au prorata, selon la profondeur de bande de roulement utilisable restante et le prix d'ajustement prédéterminé s'il n'y a pas de programme de garantie spéciale en vigueur.
2. La profondeur de sculpture utilisable est la profondeur originale moins 2/32 po.
3. Lorsque le pneu est usé jusqu'à 2/32 po, il est considéré comme usé et la garantie expire.
4. Les pneus dont le numéro DOT ou le numéro de série ont été précédemment coupés ou altérés n'auront pas droit à une compensation.
5. Le résultat des inspections physiques effectuées par Hankook prévaudra sur vos constatations qui le réfutent, sous réserve de votre droit de contestation légale de nos constatations. Une instruction et pour le marquage des pneus.



REMARQUE : Le transport ne sera pas payé s'il n'était pas nécessaire d'expédier les pneus. Lorsque les pneus sont expédiés à une mauvaise adresse (instructions non suivies), le transport sera pris en charge par l'expéditeur.

Politique en matière de transport

1. À compter de 30 pneus ou plus OU à la demande de Hankook Tire Canada Corp., Hankook paiera les frais de transport pour toutes les demandes de compensation. Pour les pneus que vous décidez d'envoyer de votre propre chef (c.-à-d. Hankook n'en a pas fait la demande), vous assumez les frais de transport. S'ils sont envoyés en port dû, l'envoi sera refusé et vous sera retourné.
2. Lorsque vous rédigez le connaissance :
 - A. Indiquez Hankook Tire Canada, 5770 Hurontario St., Unit 310, Mississauga, ON, L5R 3G5 comme la partie à facturer.
 - B. La classification que vous attribuez aux pneus faisant l'objet de réclamation doit être la suivante : « Classe 77.5, NMFC 195720 », et notez dans la description « Pneus usagés ».
3. Les poids moyens pour la compensation sont :
 - A. Pneus tourisme : 20 lb/pneu
 - B. Pneus de camion léger : 40 lb/pneu
 - C. Pneus de camion de poids moyen : 110 lb/pneu
 - D. Chambre à air pour pneus tourisme : 2 lb/pièce
 - E. Chambre à air pour pneus de camion : 8 lb/pièce
4. Si vous souhaitez que les pneus refusés vous soient renvoyés, veuillez indiquer dans la section des commentaires du formulaire

de réclamation de Hankook Tire, et fournir l'adresse de renvoi. Tous les pneus dont vous demandez le renvoi après une inspection physique vous seront expédiés à vos propres frais. Sinon, les pneus sans demande de retour seront mis au rebut immédiatement après l'inspection par Hankook.

5. Veuillez utiliser l'une des compagnies de transport suivantes pour expédier les pneus ou chambres aux Centres des réclamations de Hankook. Expédiez au centre le plus proche de votre lieu.

Hankook Tire Canada
5770 Hurontario St., Unit 310,
Mississauga, ON,
L5R 3G5

REMARQUE : Les frais de transport ne seront assumés par Hankook que si l'une des sociétés ci-dessus n'est utilisée. Des exceptions seront faites uniquement lorsqu'aucune de ces compagnies de transport n'offre de service dans votre région et que vous obtenez notre approbation à l'avance. Communiquez avec les services techniques de Hankook pour toute question relative à l'expédition des pneus (1-800-843-7709, Ext. 710)

Modèle de formulaire de réclamation

Formulaire papier

**FORMULAIRE DE RÉCLAMATION DE GARANTIE DE PNEU H**

HANKOOK TIRE CANADA CORP.

1 DATE DE LA DEMANDE

CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE REMPLI DE FAÇON PRÉCISE PAR LE REVENDEUR ET SIGNÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE UTILISANT LE PRODUIT. LES FORMULAIRES INCOMPLETS NE SERONT PAS ACCEPTÉS.

2 INFORMATIONS SUR LE DISTRIBUTEUR / GROSSISTE

3 RENSEIGNEMENTS SUR LE CONCESSIONNAIRE OU LE DÉTAILLANT

4 INFORMATIONS SUR LA FLOTTE

5 INFORMATIONS SUR LE PROPRIÉTAIRE-UTILISATEUR (UTILISATEUR FINAL)

6 COORDONNÉES DE LA PERSONNE QUI PRÉPARE LA DEMANDE

7 RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE

ANNEE 7 LA FONTE 8 MODELE 9 NUMERO D'IDENTIFICATION 10

NUMERO DE TELEPHONE : UTILISATION DU VEHICULE (NORMAL/SECTEUR COMMERCIAL/HORS ROUTE/COURSE) 11 EQUIPEMENT D'ORIGINE 12 Oui Non Si « OUI », DATE D'ACHAT DU VEHICULE 13

COURRIEL : DATE D'INSTALLATION 14 INSTALLER DES KILOMETRES 15 DATE DE RENVOI 16 KILOMETRES D'ENLEVEMENT 17 KILOMETRAGE TOTAL 18 AMENAGEMENT ECHELONNE 19 Oui Non

NUMERO DE L'ARTICLE	TAILLE/PLY	MODELE	NUMERO DE PIECE/MATERIAU	UTILISATION HTK UNIQUEMENT	NUMERO D.O.T	CODE A BARRES (SITUE SUR BEAD)	PROFONDEUR RESTANTE DE LA BANDE DE ROULEMENT	HTC RTSO	KILOMETRES DE PNEUS	POSITION DU PNEU (LF, RF, LR, RR)	MOTIF DE LA DEMANDE	NOMBRE DE MARCHES
1.	20	21	22		23	24	25/32		26	27	28	29
2.							/32					
3.							/32					
4.							/32					
5.							/32					
6.							/32					

AVIS AUX REVENDEURS QUI EXPÉDIENT DES PNEUS : Si la réclamation est refusée, le produit sera mis au rebut à moins que la case ci-dessous ne soit cochée :
☐ RETOUR EN PORT D'U (le champ « POINT DE CONTACT POUR LA SOUMISSION DE LA RÉCLAMATION » doit être rempli). 30

Si votre réclamation concerne un essai de 30 jours, veuillez indiquer les motifs du retour :
Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent : 31
☐ Vibrations ☐ Adhérence sur chaussée mouillée ☐ Camionnage/Tirer/Errance
☐ Tenue de route ☐ Adhérence sur chaussée enneigée ☐ Freinage
☐ Bruit ☐ Adhérence sur chaussée sèche ☐ Autre _____
☐ Efficience ☐ Aspect _____

Remarques supplémentaires :

Je certifie par la présente qu'à ma connaissance, les déclarations qui précèdent sont exactes et que je suis convaincu que le produit faisant l'objet d'une demande de compensation n'a pas été impliqué dans un accident de la route.

Je certifie par la présente qu'à ma connaissance, les déclarations précédentes sont exactes, que je suis le propriétaire-utilisateur initial du produit faisant l'objet de la réclamation, et que le produit décrit n'a pas été impliqué dans un accident ayant causé des blessures, un dommage indirect ou toute autre perte. J'accepte la compensation à la place de toute autre réclamation. Je comprends que les pneus décrits dans cette réclamation deviennent la propriété de Hankook Tire Canada.

Signature du revendeur 32

Signature du propriétaire-utilisateur 33

À L'USAGE EXCLUSIF DE HTC
Date de réception : Paraphe :
V: W: O: O:

LES PNEUS DOIVENT ÊTRE CONSERVÉS JUSQU'À NOUVEL ORDRE, OU JUSQU'À CE QUE LE CRÉDIT SOIT REÇU. SI LES PNEUS SONT DEMANDÉS POUR INSPECTION ET NE SONT PAS ENVOYÉS, AUCUN CRÉDIT NE SERA ÉMIS.

VEUILLEZ VOIR AU VERSO LES INSTRUCTIONS COMPLÈTES POUR FAIRE UNE RÉCLAMATION.

REMARQUE : Veuillez dûment remplir les parties suivantes du formulaire :

1. Date de la demande
2. Informations sur le distributeur / grossiste
3. Renseignements sur le concessionnaire ou le détaillant
4. Informations sur la flotte
5. Informations sur le propriétaire-utilisateur (utilisateur final)
6. Coordonnées de la personne qui prépare la demande
7. Année du véhicule
8. La fonte du véhicule
9. Modèle de véhicule
10. Numéro d'identification du véhicule
11. Utilisation du véhicule
12. Équipement d'origine
13. Date d'achat
14. Date d'installation
15. Installer des kilomètres
16. Date de renvoi
17. Kilomètres d'enlèvement
18. Kilométrage total
19. Aménagement échelonné
20. Taille/Ply
21. Modèle
22. Numéro de pièce/matériau
23. Numéro D.O.T
24. Code à barres
25. Profondeur restante de la bande de roulement
26. Kilomètres de pneus
27. Position du pneu
28. Motif de la demande
29. Nombre de marches
30. Retour de fret à frais virés
31. Demande d'un procès de 30 jours
32. Signature du concessionnaire
33. Signature du propriétaire-utilisateur


Web Order system

CONCESSIONNAIRE DE BIENVENUE | PRODUCT | SERVICE D'ASSISTANCE | PANIER | TABLEAU DE BORD | DÉCONNEXION

ORDER NATIONAL ACCOUNT STATUS REPORT WARRANTY RETURN

Retour sous garantie

Create Warranty Return Warranty Return Status

Distributeur

Name
 Address
 Phone Number

Acct

Destinataire

Ship-to
 Address
 Phone Number

Acct

Point Of Contact

Name *
 Phone Number *

Email

Information de véhicule

Year Maker Model

Install Date Install Miles Removal Miles Total Miles

Vehicle usage Original equipment

VIN number

Information de pneu

Material No.	Size	Type	Ply	TBR Serial No.	D.O.T. Number	Barcode	PSI	32nds Remaining

Pour toutes les réclamations sous garantie, un formulaire de demande de garantie doit être rempli. Les réclamations sous garantie peuvent être effectuées en ligne sur (eorder.hankooktire.com) en accédant à la section « Retour sous garantie ». Les réclamations sous garantie peuvent également être remplies sur des formulaires papier. Les formulaires de réclamation en papier dûment remplis doivent être envoyés par la poste au bureau de Hankook Tire Canada. N'expédiez pas de pneus à Hankook à moins qu'on vous le demande OU que vous répondiez aux exigences minimales de la politique d'expédition de pneus TBR de Hankook. Hankook se réserve le droit d'exiger une inspection physique des pneus pour lesquels une compensation est demandée.

Tableaux 1 et 2 des pourcentages de crédit

(1/32")	8.5	9.0	9.5	10.0	10.5	11.0	11.5	12.0	12.5	13.0	13.5	14.0	14.5	15.0	15.5	16.0	16.5	17.0	17.5	18.0	18.5
2.0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
2.5	8	7	7	6	6	6	5	5	5	5	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3	3
3.0	15	14	13	13	12	11	11	10	10	9	9	8	8	8	7	7	7	7	6	6	6
3.5	23	21	20	19	18	17	16	15	14	14	13	13	12	12	11	11	10	10	10	9	9
4.0	31	29	27	25	24	22	21	20	19	18	17	17	16	15	15	14	14	13	13	13	12
4.5	39	36	33	31	29	28	26	25	24	23	22	21	20	19	19	18	17	17	16	16	15
5.0	46	43	40	38	35	33	32	30	29	27	26	25	24	23	22	21	21	20	19	19	18
5.5	54	50	47	44	41	39	37	35	33	32	30	29	28	27	26	25	24	23	23	22	21
6.0	62	57	53	50	47	44	42	40	38	36	35	33	32	31	30	29	28	27	26	25	24
6.5	69	64	60	56	53	50	47	45	43	41	39	38	36	35	33	32	31	30	29	28	27
7.0	77	71	67	63	59	56	53	50	48	45	43	42	40	38	37	36	34	33	32	31	30
7.5	85	79	73	69	65	61	58	55	52	50	48	46	44	42	41	39	38	37	35	34	33
8.0	92	86	80	75	71	67	63	60	57	55	52	50	48	46	44	43	41	40	39	38	36
8.5	100	93	87	81	76	72	68	65	62	59	57	54	52	50	48	46	45	43	42	41	39
9.0		100	93	88	82	78	74	70	67	64	61	58	56	54	52	50	48	47	45	44	42
9.5			100	94	88	83	79	75	71	68	65	63	60	58	56	54	52	50	48	47	45
10.0				100	94	89	84	80	76	73	70	67	64	62	59	57	55	53	52	50	48
10.5					100	94	89	85	81	77	74	71	68	65	63	61	59	57	55	53	52
11.0						100	95	90	86	82	78	75	72	69	67	64	62	60	58	56	55
11.5							100	95	90	86	83	79	76	73	70	68	66	63	61	59	58
12.0								100	95	91	87	83	80	77	74	71	69	67	65	63	61
12.5									100	95	91	88	84	81	78	75	72	70	68	66	64
13.0										100	96	92	88	85	81	79	76	73	71	69	67
13.5											100	96	92	88	85	82	79	77	74	72	70
14.0												100	96	92	89	86	83	80	77	75	73
14.5													100	96	93	89	86	83	81	78	76
15.0														100	96	93	90	87	84	81	79
15.5															100	96	93	90	87	84	82
16.0																100	97	93	90	88	85
16.5																	100	97	94	91	88
17.0																		100	97	94	91
17.5																			100	97	94
18.0																				100	97
18.5																					100

(1/32")	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
3	9	8	8	7	7	6	6	6	5	5	5	5	4	4	4	4	4	4
4	18	17	15	14	13	13	12	11	11	10	10	9	9	8	8	8	7	7
5	27	25	23	21	20	19	18	17	16	15	14	14	13	13	12	12	11	11
6	36	33	31	29	27	25	24	22	21	20	19	18	17	17	16	15	15	14
7	45	42	38	36	33	31	29	28	26	25	24	23	22	21	20	19	19	18
8	55	50	46	43	40	38	35	33	32	30	29	27	26	25	24	23	22	21
9	64	58	54	50	47	44	41	39	37	35	33	32	30	29	28	27	26	25
10	73	67	62	57	53	50	47	44	42	40	38	36	35	33	32	31	30	29
11	82	75	69	64	60	56	53	50	47	45	43	41	39	38	36	35	33	32
12	91	83	77	71	67	63	59	56	53	50	48	45	43	42	40	38	37	36
13	100	92	85	79	73	69	65	61	58	55	52	50	48	46	44	42	41	39
14		100	92	86	80	75	71	67	63	60	57	55	52	50	48	46	44	43
15			100	93	87	81	76	72	68	65	62	59	57	54	52	50	48	46
16				100	93	88	82	78	74	70	67	64	61	58	56	54	52	50
17					100	94	88	83	79	75	71	68	65	63	60	58	56	54
18						100	94	89	84	80	76	73	70	67	64	62	59	57
19							100	94	89	85	81	77	74	71	68	65	63	61
20								100	95	90	86	82	78	75	72	69	67	64
21									100	95	90	86	83	79	76	73	70	68
22										100	95	91	87	83	80	77	74	71
23											100	95	91	88	84	81	78	75
24												100	96	92	88	85	81	79
25													100	96	92	88	85	82
26														100	96	92	89	86
27															100	96	93	89
28																100	96	93
29																	100	96
30																		100

BASÉ SUR LE KILOMÉTRAGE PARCOURU POUR LES PNEUS SOUS GARANTIE DE KILOMÉTRAGE CONTRE L'USURE

TABLEAU 3								
KILOMÉTRAGE PARCOURU	CONVERSION EN KILOMETRES	POURCENTAGE DE CRÉDIT POUR LE CLIENT						
		64,373	80,467	96,560	104,607	112,654	128,747	160,934
Under 999 Miles	Under 1,600	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%	100.0%
1,000 - 1,999	1,601 - 3,217	97.5%	98.0%	98.3%	98.46%	98.6%	98.8%	99.0%
2,000 - 2,999	3,218 - 4,826	95.0%	96.0%	96.7%	96.92%	97.1%	97.5%	98.0%
3,000 - 3,999	4,827 - 6,435	92.5%	94.0%	95.0%	95.38%	95.7%	96.3%	97.0%
4,000 - 4,999	6,436 - 8,045	90.0%	92.0%	93.3%	93.85%	94.3%	95.0%	96.0%
5,000 - 5,999	8,046 - 9,654	87.5%	90.0%	91.7%	92.31%	92.9%	93.8%	95.0%
6,000 - 6,999	9,654 - 11,263	85.0%	88.0%	90.0%	90.77%	91.4%	92.5%	94.0%
7,000 - 7,999	11,264 - 12,873	82.5%	86.0%	88.3%	89.23%	90.0%	91.3%	93.0%
8,000 - 8,999	12,873 - 14,482	80.0%	84.0%	86.7%	87.69%	88.6%	90.0%	92.0%
9,000 - 9,999	14,483 - 16,091	77.5%	82.0%	85.0%	86.15%	87.1%	88.8%	91.0%
10,000 - 10,999	16,092 - 17,701	75.0%	80.0%	83.3%	84.62%	85.2%	87.5%	90.0%
11,000 - 11,999	17,702 - 19,310	72.5%	78.0%	81.7%	83.08%	84.3%	86.3%	89.0%
12,000 - 12,999	19,311 - 20,919	70.0%	76.0%	80.0%	81.54%	82.9%	85.0%	88.0%
13,000 - 13,999	20,920 - 22,529	67.5%	74.0%	78.3%	80.00%	81.4%	83.8%	87.0%
14,000 - 14,999	22,530 - 24,138	65.0%	72.0%	76.7%	78.46%	80.0%	82.5%	86.0%
15,000 - 15,999	24,139 - 25,747	62.5%	70.0%	75.0%	76.92%	78.6%	81.3%	85.0%
16,000 - 16,999	25,748 - 27,357	60.0%	68.0%	73.3%	75.38%	77.1%	80.0%	84.0%
17,000 - 17,999	27,358 - 28,966	57.5%	66.0%	71.7%	73.85%	75.7%	78.8%	83.0%
18,000 - 18,999	28,967 - 30,575	55.0%	64.0%	70.0%	72.31%	74.3%	77.5%	82.0%
19,000 - 19,999	30,576 - 32,185	52.5%	62.0%	68.3%	70.77%	72.9%	76.3%	81.0%
20,000 - 20,999	32,186 - 33,794	50.0%	60.0%	66.7%	69.23%	71.4%	75.0%	80.0%
21,000 - 21,999	33,795 - 35,403	47.5%	58.0%	65.0%	67.69%	70.0%	73.8%	79.0%
22,000 - 22,999	35,404 - 37,013	45.0%	56.0%	63.3%	66.15%	68.6%	72.5%	78.0%
23,000 - 23,999	37,014 - 38,622	42.5%	54.0%	61.7%	64.62%	67.1%	71.3%	77.0%
24,000 - 24,999	38,623 - 40,231	40.0%	52.0%	60.0%	63.08%	65.7%	70.0%	76.0%
25,000 - 25,999	40,232 - 41,841	37.5%	50.0%	58.3%	61.54%	64.3%	68.8%	75.0%
26,000 - 26,999	41,842 - 43,450	35.0%	48.0%	56.7%	60.00%	62.9%	67.5%	74.0%
27,000 - 27,999	43,451 - 45,060	32.5%	46.0%	55.0%	58.46%	61.4%	66.3%	73.0%
28,000 - 28,999	45,061 - 46,669	30.0%	44.0%	53.3%	56.92%	60.0%	65.0%	72.0%
29,000 - 29,999	46,670 - 48,278	27.5%	42.0%	51.7%	55.38%	58.6%	63.8%	71.0%
30,000 - 30,999	48,279 - 49,888	25.0%	40.0%	50.0%	53.85%	57.1%	62.5%	70.0%
31,000 - 31,999	49,889 - 51,497	22.5%	38.0%	48.3%	52.31%	55.7%	61.3%	69.0%
32,000 - 32,999	51,498 - 53,106	20.0%	36.0%	46.7%	50.77%	54.3%	60.0%	68.0%
33,000 - 33,999	53,107 - 54,716	17.5%	34.0%	45.0%	49.23%	52.9%	58.8%	67.0%
34,000 - 34,999	54,718 - 56,325	15.0%	32.0%	43.3%	47.69%	51.4%	57.5%	66.0%
35,000 - 35,999	56,326 - 57,934	12.5%	30.0%	41.7%	46.15%	50.0%	56.3%	65.0%
36,000 - 36,999	57,934 - 59,544	10.0%	28.0%	40.0%	44.62%	48.6%	55.0%	64.0%
37,000 - 37,999	59,545 - 61,153	7.5%	26.0%	38.3%	43.08%	47.1%	53.8%	63.0%
38,000 - 38,999	61,154 - 62,762	5.0%	24.0%	36.7%	41.54%	45.7%	52.5%	62.0%
39,000 - 39,999	62,763 - 64,372	2.5%	22.0%	35.0%	40.00%	44.3%	51.3%	61.0%
40,000 - 40,999	64,373 - 65,981	0.0%	20.0%	33.3%	38.46%	42.9%	50.0%	60.0%
41,000 - 41,999	65,982 - 67,590		18.0%	31.7%	36.92%	41.4%	48.8%	59.0%
42,000 - 42,999	67,591 - 69,200		16.0%	30.0%	35.38%	40.0%	47.5%	58.0%
43,000 - 43,999	69,201 - 70,809		14.0%	28.3%	33.85%	38.6%	46.3%	57.0%
44,000 - 44,999	70,810 - 72,418		12.0%	26.7%	32.31%	37.1%	45.0%	56.0%
45,000 - 45,999	72,418 - 74,028		10.0%	25.0%	30.77%	35.7%	43.8%	55.0%
46,000 - 46,999	74,029 - 75,637		8.0%	23.3%	29.23%	34.3%	42.5%	54.0%
47,000 - 47,999	75,638 - 77,246		6.0%	21.7%	27.69%	32.9%	41.3%	53.0%
48,000 - 48,999	77,248 - 78,856		4.0%	20.0%	26.15%	31.4%	40.0%	52.0%
49,000 - 49,999	78,857 - 80,465		2.0%	18.3%	24.62%	30.0%	38.8%	51.0%
50,000 - 50,999	80,466 - 82,074		0.0%	16.7%	23.08%	28.6%	37.5%	50.0%
51,000 - 51,999	82,075 - 83,684			15.0%	21.54%	27.1%	36.3%	49.0%
52,000 - 52,999	83,685 - 85,293			13.3%	20.00%	25.7%	35.0%	48.0%

BASÉ SUR LE KILOMÉTRAGE PARCOURU POUR LES PNEUS SOUS GARANTIE DE KILOMÉTRAGE CONTRE L'USURE

TABEAU 3

KILOMÉTRAGE PARCOURU	CONVERSION EN KILOMETRES	POURCENTAGE DE CRÉDIT POUR LE CLIENT						
		64,373	80,467	96,560	104,607	112,654	128,747	160,934
53,000 - 53,999	85,294 - 86,902			11.7%	18.46%	24.3%	33.8%	47.0%
54,000 - 54,999	86,903 - 88,512			10.0%	16.92%	22.9%	32.5%	46.0%
55,000 - 55,999	88,513 - 90,121			8.3%	15.38%	21.4%	31.3%	45.0%
56,000 - 56,999	90,122 - 91,730			6.7%	13.85%	20.0%	30.0%	44.0%
57,000 - 57,999	91,731 - 93,340			5.0%	12.31%	18.6%	28.8%	43.0%
58,000 - 58,999	93,341 - 94,949			3.3%	10.77%	17.1%	27.5%	42.0%
59,000 - 59,999	94,950 - 96,559			1.7%	9.23%	15.7%	26.3%	41.0%
60,000 - 60,999	96,560 - 98,168			0.0%	7.69%	14.3%	25.0%	40.0%
61,000 - 61,999	98,169 - 99,777				6.15%	12.9%	23.8%	39.0%
62,000 - 62,999	99,778 - 101,387				4.62%	11.4%	22.5%	38.0%
63,000 - 63,999	101,388 - 102,996				3.08%	10.0%	21.3%	37.0%
64,000 - 64,999	102,997 - 104,605				1.54%	8.6%	20.0%	36.0%
65,000 - 65,999	104,606 - 106,215				0.00%	7.1%	18.8%	35.0%
66,000 - 66,999	106,216 - 107,824					5.7%	17.5%	34.0%
67,000 - 67,999	107,825 - 109,433					4.3%	16.3%	33.0%
68,000 - 68,999	109,434 - 111,043					2.9%	15.0%	32.0%
69,000 - 69,999	111,044 - 112,652					1.4%	13.8%	31.0%
70,000 - 70,999	112,653 - 114,261					0.0%	12.5%	30.0%
71,000 - 71,999	114,262 - 115,871						11.3%	29.0%
72,000 - 72,999	115,872 - 117,480						10.0%	28.0%
73,000 - 73,999	117,481 - 119,089						8.8%	27.0%
74,000 - 74,999	119,090 - 120,699						7.5%	26.0%
75,000 - 75,999	120,700 - 122,308						6.3%	25.0%
76,000 - 76,999	122,309 - 123,917						5.0%	24.0%
77,000 - 77,999	123,918 - 125,527						3.8%	23.0%
78,000 - 78,999	125,528 - 127,136						2.5%	22.0%
79,000 - 79,999	127,137 - 128,745						1.3%	21.0%
80,000 - 80,999	128,746 - 130,355						0.0%	20.0%
81,000 - 81,999	130,356 - 131,964							19.0%
82,000 - 82,999	131,965 - 133,573							18.0%
83,000 - 83,999	133,574 - 135,183							17.0%
84,000 - 84,999	135,184 - 136,792							16.0%
85,000 - 85,999	136,793 - 138,401							15.0%
86,000 - 86,999	138,402 - 140,011							14.0%
87,000 - 87,999	140,012 - 141,620							13.0%
88,000 - 88,999	141,621 - 143,230							12.0%
89,000 - 89,999	143,231 - 144,839							11.0%
90,000 - 90,999	144,840 - 146,448							10.0%
91,000 - 91,999	146,449 - 148,058							9.0%
92,000 - 92,999	148,059 - 149,667							8.0%
93,000 - 93,999	149,668 - 151,276							7.0%
94,000 - 94,999	151,277 - 152,886							6.0%
95,000 - 95,999	152,887 - 154,495							5.0%
96,000 - 96,999	154,496 - 156,104							4.0%
97,000 - 97,999	156,105 - 157,714							3.0%
98,000 - 98,999	154,715 - 159,323							2.0%
99,000 - 99,999	159,324 - 160,932							1.0%
100,000 & Over	160,933 & Over							0.0%

Pour les pneus dont la bande de roulement restante est de 2/32 po (1,6 mm), le calcul de la garantie d'usure correspond simplement au nombre de kilomètres parcourus par rapport au nombre de kilomètres garantis pour cette sculpture particulière.

Kilomètres parcourus / Kilomètres garantis = % de kilomètres parcourus (en décimales)

1 - % de kilomètres parcourus = % de kilomètres non utilisés* *(en décimale - converti en %, c'est le crédit de garantie)

Exemple :

- Le Kinergy ST (garantie de 113 000 KM) atteint 2/32 po à 80 000 KM
- $80\,000\text{ KM} / 113\,000\text{ KM de garantie} = 0,71$ (71 %)
- $1 - 0,71 = 0,29$ (29 %)
- Un crédit de 29% est dû, et le crédit est basé sur le prix de vente actuel du revendeur pour le même pneu dans la même taille.

Pour les pneus dont la bande de roulement est de 3/32 po (2,6 mm), le calcul de la garantie d'usure comprend une projection de la profondeur de la bande de roulement restante avant que le pneu ne soit complètement usé à 2/32 po (1,6 mm).

Kilométrage total / (Profondeur originale de la bande de roulement - Profondeur restante de la bande de roulement) = Kilométrage par 1/32 po

Kilométrage total + Kilométrage par 1/32 po = Kilométrage prévu

Kilométrage prévu / Kilométrage garanti = % de kilomètres parcourus (en décimales)

1 - % de kilomètres parcourus = % de kilomètres non utilisés (en décimal - converti en %, c'est le crédit de garantie)

Exemple :

- Le Kinergy ST (garantie de 113 000 KM) atteint 2/32 po à 65 000 KM
- $65\,000\text{ KM} / (8,5 - 3) = 11\,704\text{ KM per } 1/32$
- $65\,000\text{ KM} + 11\,704\text{ KM per } 1/32 = 76\,704\text{ KM prévu}$
- $76\,704 / 113\,000 = 0,68$ (68 %)
- $1 - 0,68 = 0,32$ (32 %)
- Un crédit de 32 % est dû, et le crédit est basé sur le prix de vente actuel du revendeur pour le même pneu dans la même taille.

Pour les pneus dont la bande de roulement est de 4/32 po (3,2 mm), le calcul de la garantie d'usure comprend une projection de la profondeur de la bande de roulement restante avant que le pneu ne soit complètement usé à 2/32 po (1,6 mm).

Kilométrage total / (Profondeur originale de la bande de roulement - Profondeur restante de la bande de roulement) = Kilométrage par 1/32 po

Kilométrage total + (2 X Kilométrage par 1/32 po) = Kilométrage prévu

Kilométrage prévu / Kilométrage garanti = % de kilomètres parcourus (en décimales)

1 - % de kilomètres parcourus = % de kilomètres non utilisés (en décimal - converti en %, c'est le crédit de garantie)

Exemple :

- Le Kinergy ST (garantie de 113 000 KM) atteint 2/32 po à 65 000 KM
- $65\,000\text{ KM} / (8,5 - 4) = 14\,630\text{ KM per } 1/32$
- $65\,000\text{ KM} + (2 \times 14\,630\text{ KM per } 1/32) = 93\,260\text{ KM prévu}$
- $93\,260 / 113\,000 = 0,83$ (83 %)
- $1 - 0,83 = 0,17$ (17 %)
- Un crédit de 17% est dû, et le crédit est basé sur le prix de vente actuel du revendeur pour le même pneu dans la même taille.



Hankook Tire Canada Corporation

5770 Hurontario St., Unit 310, Mississauga, ON, L5R 3G5

Tel: (905) 463-9802 Fax: (905) 463-9792

www.hankooktire.com/ca/fr

